

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Du 4 novembre au 4 décembre 2019 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Gironde, arrêté par délibération n°2019-22 en date du 11 juin 2019 visée en sous-préfecture de Langon le 3 juillet 2019.

Ce projet de SCoT couvre les cinq EPCI membres du Syndicat mixte du Sud Gironde à savoir la Communauté de Communes du Bazadais, la Communauté de Communes Convergence Garonne (sans les communes de Cardan, Lestiac, Paillet, Rions), la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, la Communauté des Communes Rurales entre deux mers et la Communauté de Communes du Sud Gironde soit 183 communes au total.

Le projet de SCoT comprend :

- Un rapport de présentation qui comprend un diagnostic, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus dans le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs, l'évaluation environnementale et le résumé non technique et les indicateurs de suivi et de mise en œuvre ;
- Le projet d'aménagement et de développement durables,
- Le document d'orientation et d'objectifs qui comprend un document d'aménagement artisanal et commercial.

Le projet de SCoT fixe notamment un objectif de production de logements et un objectif de modération de la consommation d'espace. Il définit une armature naturelle à protéger. Il formule différentes orientations dans les différents domaines liés à l'aménagement du territoire (urbanisme, déplacements, commerce, habitat, économie...).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 4 novembre (9h) au mercredi 4 décembre (17h)** soit 31 jours consécutifs sur le territoire du Syndicat mixte du Sud Gironde. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de St Macaire, 8 Allée des Tilleuls (33490).

La commission d'enquête, désignée par décision n°E19000141/33 en date du 28 août 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux se compose :

- D'un Président : Monsieur Gilles FAURE, Ingénieur environnement et développement durable retraité,
- De membres titulaires :
Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier supérieur retraité,
Monsieur Pierre ADER, Ingénieur génie civil retraité.

Le présent arrêté sera affiché au siège du Syndicat mixte du Sud Gironde à St Macaire, 8 rue du Canton au minimum quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête dans chacun des EPCI membres du Syndicat et dans les 183 communes du périmètre du SCoT Sud Gironde.

L'avis, ainsi que le présent arrêté seront également consultables sur <http://www.scotsudgironde.fr>.

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- **En version informatique sur le site internet** du Syndicat mixte du Sud Gironde : <http://www.scotsudgironde.fr> et consultable **sur un ordinateur à la mairie de St Macaire** ;
- **En version papier, pendant toute la durée de l'enquête, hors fermeture exceptionnelle** et jours fériés dans :
 - ✓ Les sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Syndicat mixte du Sud Gironde, aux lieux, adresses, jours et heures habituels d'ouverture précisés ci-dessous :
 - CDC du Bazadais, Lieu dit Coucut, Route de Lerm à Bazas ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
 - CDC Convergence Garonne, 12 rue Maréchal Hautecloque à Podensac ouvert le lundi de 9h00 à 12h30, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30 ;
 - CDC Rurales Entre deux Mers, 4/6 rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation, Esplanade Bonard à Sauveterre de Guyenne du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
 - CDC du Réolais en Sud Gironde, 81 rue Armand Caduc à La Réole du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30 ;
 - CDC du Sud Gironde, 21 rue des acacias, Parc d'activités du Pays de Langon à Mazères du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h.
 - ✓ La mairie de St Macaire, 8 allée des Tilleuls ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le jeudi de 8h30 à 12h30.

Dans l'ensemble de ces six lieux d'enquête publique, sont tenus à disposition du public :

- Le dossier d'enquête publique complet sur support papier ;
- Un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sur lequel le public peut formuler des observations relatives à l'enquête.
- **Un site internet dédié à l'enquête publique sur le SCoT du Sud Gironde permet de consulter le dossier d'enquête publique et d'accéder au registre d'enquête sur support dématérialisé sécurisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/scotsudgironde/>**

Les observations, propositions et contre-propositions du public portant sur le dossier de projet de SCoT du Sud Gironde soumis à l'enquête publique peuvent également être, pendant la durée de l'enquête (article 2 du présent arrêté)

- **Adressées par courrier postal** à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la Commission d'enquête sur le projet de SCoT Syndicat mixte du Sud Gironde. 8 rue du canton. BP32.33490 SAINT MACAIRE
- Déposées sur le registre dématérialisé sécurisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/scotsudgironde/>
- Adressées à la commission d'enquête au moyen du courriel électronique suivant : scotsudgironde@democratie-active.fr
- Consignées sur les registres d'enquête mis à disposition du public dans les lieux d'enquête,
- Formulées auprès de la commission d'enquête lors des permanences de cette commission.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations du public :

Lieu des permanences	Dates	Heures
Mairie de St Macaire 8 allée des Tilleuls 33490 Saint Macaire	Lundi 4 novembre	9h à 12h
	Mercredi 20 novembre	9h à 12h
	Mercredi 4 décembre	14h à 17h
CDC du Bazadais Lieu dit Coucut . Route de Lerm 33430 Bazas	Lundi 4 novembre	14h à 17h
	Jeudi 21 novembre	9h à 12h
	Mercredi 4 décembre	14h à 17h
CDC Convergence Garonne 12 rue Maréchal Hautecloque 33720 Podensac	Mardi 5 novembre	9h à 12h
	Samedi 23 novembre	10h à 13h
	Mercredi 4 décembre	9h à 12h
CDC du Réolais en Sud Gironde 8 rue Armand Caduc 33190 La Réole	Mardi 5 novembre	14h à 17h
	Mercredi 20 novembre	14h à 17h
	Mercredi 4 décembre	9h à 12h
CDC Rurales entre deux mers 4/6 rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation, Esplanade Bonard 33540 Sauveterre de Guyenne	Mardi 5 novembre	14h à 17h
	Mercredi 20 novembre	14h à 17h
	Mercredi 4 décembre	14h à 17h
CDC du Sud Gironde 21 rue des acacias, Parc d'activités du Pays de Langon 33210 Mazères	Mardi 5 novembre	14h à 17h
	Jeudi 21 novembre	14h à 17h
	Mercredi 4 décembre	9h à 12h

Une copie du rapport établi par la commission d'enquête et de ses conclusions motivées sera tenue sans délai à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les lieux où s'est déroulée l'enquête publique (article 7 du présent arrêté) ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.

Ces pièces seront également consultables pendant la même durée, sur le site internet du Syndicat Mixte du Sud Gironde (<http://www.scotsudgironde.fr>)

Toute information complémentaire relative au déroulement de cette enquête pourra être demandée auprès de Mme Isabelle PASSICOS, directrice du Syndicat Mixte du Sud Gironde par courriel : isabelle.passicos@polesudgironde.fr ou par téléphone au 05.64.37.17.01 (lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)